



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1002 Lausanne

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne

dossier traité par FIM/MAP – COU23/240
notre réf. T.1/2023/01 – jw
votre réf.

Lausanne, le 21 septembre 2023

Réponse à la consultation "Aires de circulation pour la mobilité douce"

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir invités à participer à la consultation citée dans le titre.

C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir notre réponse et nos considérations à ce sujet. La Municipalité de la Ville de Lausanne soutient l'ensemble des modifications d'ordonnances mises en consultation, à l'exception de la question au sujet du port du casque pour les âgés entre 12 et 16 ans conduisant un vélo électrique. Quelques remarques sont également formulées au sujet des difficultés pour le Corps de Police d'effectuer certains contrôles, notamment en ce qui concerne le poids des véhicules.

Nous vous remercions de l'attention portée à nos considérations et de leur prise en compte lors de l'élaboration de votre prise de position.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : Questionnaire de la consultation – Réponses Ville de Lausanne